

Zeitschrift: Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Herausgeber: Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Band: 79 (1991)

Heft: 4

Artikel: Salaires dans la reliure : victoire féminine

Autor: [s.n.]

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-279662>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 07.03.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Salaires dans la reliure

Victoire féminine

La convention collective de la reliure doit être renouvelée. Le projet, déjà adopté par le syndicat et le patronat, comporte une inégalité salariale entre femmes et hommes: 2200 francs minimum pour une ouvrière spécialisée contre 2684 francs pour un ouvrier.

Le rattrapage progressif de cette différence est prévu d'ici 1998.

Vingt-deux ouvrières avaient demandé à leur syndicat de ne pas adopter cette convention discriminatoire, mais sans succès. Elles ont donc fait appel au tribunal cantonal bernois, qui leur a donné raison. Les négociations devront reprendre.

Winterthur

Subvention refusée

Le législatif de la ville avait accordé une subvention de 50 000 francs à un centre féminin (Frauenzentrum). Un référendum a été lancé. Le 3 mars, les citoyennes et citoyens ont refusé cette subvention: elle n'était pas justifiée du fait qu'elle ne profitait qu'à un petit nombre de femmes et, comme quelques faits l'avaient prouvé, qu'à des «féministes extrémistes». Le centre n'est pas fermé pour autant, mais il lui faudra trouver une source de revenus pour couvrir ses frais d'exploitation: il ne peut guère augmenter la cotisation de 15 francs qu'il demande à ses membres, en majorité des célibataires et des retraitées.

Schritte ins Offene

L'autre paix



Mais ces deux revues ont une chose en commun: elles témoignent qu'il y a un public féminin, et aussi masculin, pour soutenir et alimenter une revue indépendante, différente des revues dites féminines.

Ni l'une ni l'autre n'ont d'équivalent dans l'autre partie de la Suisse: malheureusement, il y a trop peu de Romandes qui lisent *Schritte ins Offene* et *Femmes Suisses* n'a pas pénétré en Suisse allemande, bien que *Schweizer Frauenblatt* ait disparu depuis longtemps.

FS aimerait signaler le dernier numéro de *Sinso* consacré à la recherche d'une «autre paix». Outre

Schritte ins Offene et *Femmes Suisses* traitent de la situation et du rôle des femmes dans des domaines différents: disons, pour simplifier, l'une dans le domaine spirituel, l'autre dans celui de l'égalité.

de nombreux articles de fond, il contient les adresses des organisations féminines proches de *Femmes pour la paix* ainsi qu'une abondante bibliographie, malheureusement toute en allemand.

«Dix ans d'inégalité»

Les femmes feront la grève

(srl) – L'idée lancée lors de la Conférence des femmes de la FTMH en octobre dernier a bravement fait son chemin: il y aura bel et bien une «grève des femmes» le 14 juin prochain, pour commémorer le dixième anniversaire de l'article constitutionnel sur l'égalité des droits, resté jusqu'ici très largement inappliqué.

Cette grève, qui se déroulera à l'enseigne du slogan «Les femmes bras croisés, le pays perd pied!» (en allemand: «Wenn Frau will, steht alles still»), prendra différentes formes selon les milieux et les régions où elle sera observée. Nous

Les femmes bras croisés, le pays perd pied!



14 juin 1991. Grève des femmes

donnerons toutes les indications utiles à ce sujet dans notre numéro de juin-juillet.

Selon ses organisatrices, «Le premier but de la grève des femmes est de mettre en évidence le caractère indispensable de l'activité des femmes et de démontrer sa valeur, aussi bien pour l'activité professionnelle que pour l'activité ménagère et éducative. Les prestations fournies par les femmes sont encore soit gratuites soit sous-payées, elles doivent enfin être reconnues à leur juste valeur.» (lire également en p. 20 Cantons actuelles)

Adresse de coordination pour la Suisse romande: Secrétariat fédératif SSP, avenue Ruchonnet 45 bis, 1003 Lausanne, tél. (021) 23 88 33.



La Faculté des Lettres ouvre une inscription pour un poste de

PROFESSEUR ORDINAIRE

de langue, littérature et civilisation japonaises

Charge: Il s'agit d'un poste à charge complète comprenant 6 heures de cours et séminaires hebdomadaires; direction de recherches. L'enseignement se donne en japonais et en français.

Titre exigé: Doctorat ès lettres ou titre jugé équivalent.

Entrée en fonction: 1^{er} octobre 1991 ou date à convenir.

Les dossiers de candidatures doivent être adressés avant le 30 avril 1991 au secrétariat de la Faculté des Lettres, Mme Monique Baltz, rue de Candolle 3, 1211 Genève 4, auprès duquel des renseignements complémentaires peuvent être obtenus sur le cahier des charges et les conditions.